

Arrêté du 8 décembre 2022 portant délégation de signature pour la direction chargée des relations institutionnelles, internationales et européennes de la Caisse des dépôts et consignations

CDC-AD22017

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations ;
Vu le code monétaire et financier, notamment les articles L. 518-2 et suivants et les articles R. 518-0 et suivants ;
Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;
Vu l'arrêté du 26 juillet 2021 portant organisation de la Caisse des dépôts et consignations ;
Vu l'arrêté du 7 décembre 2022 relatif à l'intérim du poste de directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,

Arrête :

Article 1

Délégation est donnée à M. Laurent Zylberberg, directeur des relations institutionnelles, internationales et européennes, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de la direction chargée des relations institutionnelles, internationales et européennes et de la représentation permanente du groupe Caisse des dépôts auprès des institutions européennes à Bruxelles, y compris :

1° Les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur par le Code de la commande publique pour la passation et l'exécution des contrats et des avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins ;

2° Tous actes relatifs au pilotage de la masse salariale et les effectifs de la direction chargée des relations institutionnelles, internationales et européennes avec l'appui de la direction chargée du secrétariat général du groupe et de la direction chargée des ressources humaines de l'établissement public ;

3° Tous actes relatifs à l'exercice des responsabilités en matière de gouvernance et de traitement des données personnelles et non personnelles relatives à l'activité de la direction chargée des relations institutionnelles, internationales et européennes et en matière de gestion des habilitations des utilisateurs de ces données ;

4° Tous actes relatifs à l'engagement des frais généraux de la direction chargée des relations institutionnelles, internationales et européennes.

5° Conformément à l'article 19 de l'arrêté du 26 juillet 2021 susvisé, en sa qualité de chef de service en matière de santé et de sécurité au travail pour l'ensemble des personnels de la direction chargée des relations institutionnelles, internationales et européennes, tous actes nécessaires à la mise en œuvre des attributions définies par le dispositif en vigueur au sein de l'établissement public.

Article 2

M. Laurent Zylberberg est autorisé à subdéléguer la signature du directeur général aux agents de la direction chargée des relations institutionnelles, internationales et européennes de la Caisse des dépôts et consignations sous sa responsabilité.

La décision de subdélégation fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement à compter de sa publication sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Fait le 8 décembre 2022,

Eric Lombard